

CANNES

## ILE SAINTE MARGUERITE ET SA FÔRET

Alpes Maritimes

12

Site Classé

## CONTEXTE REGLEMENTAIRE

## Site classé

Arrêté du 17 mars 1930

## Propriété

Etat :

Communale

Privée:

## Superficie

non renseignée

## Autres mesures de protection concernant le site

- MHC fort, puits, espace zone militaire (27/07/1927)
- MHI batterie de la Convention (06/06/1933)

## Autres protections au titre des sites sur la commune

- MHC tour du Suquet, chap. Ste-Anne, église N-D de l'Espérance (28/07/1937)
- MHC chapelle St-Sauveur - Île St-Honorat (12/07/1886)
- MHC chapelle de la Trinité - Île St-Honorat (12/07/1886)
- MHC château - Île St-Honorat (1875)
- MHC four à boulet - Île St-Honorat (22/10/1908)
- IMH chapelle de la Miséricorde (06/06/1933)
- SC ouvrages couronnant le mamelon du Suquet (A 13/12/1921)
- SC butte de St-Cassien (A 04/08/1936)
- SCI Île St-Honorat (A 17/09/1941)
- SC parties du DPM (A 04/06/1964)
- SI ensemble littoral Ouest(10/10/1974)
- SI Promenade de la Croisette (11/05/1944)



Photos : [at.PM/JMM]

## COMPOSANTES DU SITE

## Motivation de la protection

L'île de Ste-Marguerite est un des joyaux naturel et historique de la Côte d'Azur, véritable écume d'émeraude posée sur les flots. Elle est délimitée, sur le rivage Nord, par le Fort Royal (de type Vauban) et son enceinte bastionnée. La pinède dissimule le fort Royal dont l'habitat a été conservé mais aussi un petit cimetière militaire et musulman. La végétation littorale potentiellement riche est en cours de reconstitution.

La Commission Départementale des Sites et Monuments Naturels paraît être à l'origine du classement de l'île Ste-Marguerite au vu de la DCM du 1er août 1928. La municipalité approuva ce classement qui éloignait la possibilité de voir un jour l'île cédée à des « spéculateurs ».

Juillet 2007

**Etat actuel**

Le Fort Royal a été acquis en 1995 par la ville de Cannes.

L'île est quasiment entièrement recouverte de bois ; de nombreuses portions en ont été mises en défends afin de permettre à la végétation de sous-bois de se régénérer (elle avait disparu en partie du fait du piétinement des visiteurs, de 150 à 180.000/an), principalement dans la partie occidentale de l'île. Une réserve biologique y a été établie afin d'étudier les effets des embruns sur la végétation (chargés d'hydrocarbures et autres polluants, les embruns provoquent le dépérissement de la végétation en bord de mer). L'étang du Bateguier a été réhabilité par l'ONF qui y a installé un centre d'observation des oiseaux.

**Observations**

La CDS du 30/05/1951 avait examiné et rejeté une demande de construction sur l'île, tout en constatant le début probable de la construction d'un «lotissement irrégulier» et «inviter le Maire à fournir tout renseignement sur ce point». Au début des années 2000, une série de P.V. a été dressé par les services de la Préfecture, à l'encontre de cabanoniers pour infraction au Code de l'Urbanisme. En 1955 il avait été relevé 21 constructions illicites, 31 en 1985 ; certaines ont été partiellement ou totalement détruites, d'autres ont jusqu'au mois de mars 2005 pour se mettre en conformité. Il semble que la Ville de Cannes attribua des autorisations d'implantation de cabanons, ceux-ci devant suivre un cahier des charges datant de 1974. Le site n'est pas signalé.

Deux associations actives («Défense du patrimoine historique et du site de l'île Sainte Marguerite», «Amis de l'île Ste-Marguerite - îles des Lérins» ), sont présentes sur l'île.

De plus, l'île abrite, entre autres, un centre de loisirs (colonie de vacances) et le musée de la Mer.

Le fort Royal a été classé en 1927 au titre des monuments historiques.

**LOCALISATION ET PERIMETRE**

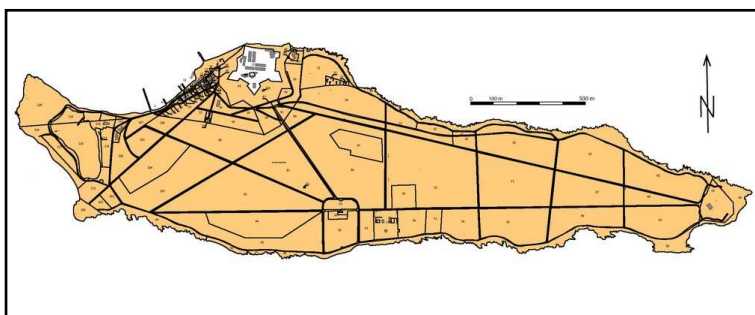
**Cadastre ancien :**

Arrêté du 17 mars 1930 : «L'ensemble de l'île Ste-Marguerite, à Cannes avec sa forêt - ensemble comprenant la totalité des propriétés des personnes indiquées\* ci dessus - à l'exception du fort et de ses dépendances, déjà classés sur la liste des Monuments Historiques, est classé parmi les Sites et Monuments de caractères artistique»

\* Le Ministre de la Guerre représentant l'Etat, le Ministre de l'Agriculture représentant l'Etat, la Ville de Cannes, M. Félix. Sue, propriétaires

**Cadastre actuel :**

Parcelles 1 à 120, 178, 181 et 182 de la section DL

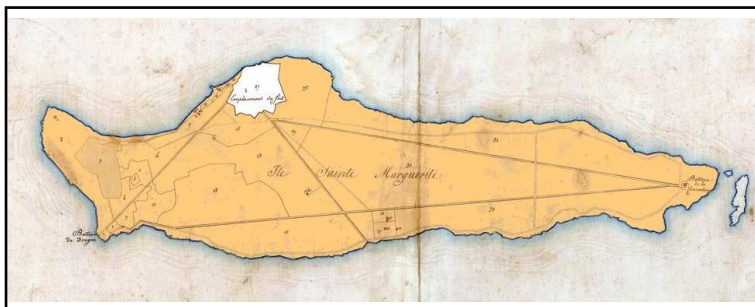


**SITUATION**

Source : IGN - scan25

**CADASTRE ACTUEL**

- Périmètre du Site Classé
- Périmètre du Site Classé



**CADASTRE ANCIEN**